

# LE « CHOC DES SAVOIRS »

- Formater les enseignements
- Classer les élèves
- Trier les élèves

# LE « CHOC DES SAVOIRS »

En **octobre 2023**, Gabriel Attal a annoncé une mission « exigence des savoirs » pour « élever le niveau des élèves ». Des auditions ont été organisées dans la précipitation sur l'école, le collège et le lycée. Aucun bilan de ces auditions n'a été présenté.

Début **décembre 2023**, le « choc des savoirs » a été annoncé par Gabriel Attal en conférence de presse, sans concertation sur leur contenu.

# LE « CHOC DES SAVOIRS »

Toutes les annonces ont d'abord été présentées dans un dossier de presse.

Les différentes mesures annoncées ont ensuite été traduites en textes d'application, qui sont en cours de présentation au **Conseil supérieur de l'éducation (CSE)**.

Le CSE est une instance qui regroupe des représentant·es des **personnels** (enseignant·es, chef·fes d'établissement, inspecteurs·trices), des **parents d'élèves**, des **élèves** et des « **partenaires éducatifs** » (associations, patronat, collectivités territoriales).

# LE « CHOC DES SAVOIRS »

Jusqu'à présent, toutes les mesures du « choc des savoirs » ont été rejetées massivement voire unanimement par le Conseil supérieur de l'éducation...

...mais le ministère de l'Éducation nationale s'obstine à vouloir mettre en place le « choc des savoirs » dès la rentrée 2024 **contre l'avis de l'ensemble de la communauté éducative.**

# PREMIÈRE PARTIE

# FORMATER LES ENSEIGNEMENTS

# FORMATER LES ENSEIGNEMENTS

Deux mesures du « choc des savoirs » visent à formater les enseignements :

- la **labellisation** des manuels scolaires
- la **réécriture des programmes**

Ces mesures doivent s'appliquer dès la **rentrée 2024**.

# FORMATER LES ENSEIGNEMENTS

## ▶ LA LABELLISATION DES MANUELS

Le ministère veut mettre en place un label « Éducation nationale » pour les manuels **conformes aux programmes** et qui feraient la preuve de leur « **qualité didactique et pédagogique** » sur la base d'un « référentiel » décidé par le Conseil scientifique de l'Éducation nationale (CSEN).

Ce CSEN, mis en place par Jean-Michel Blanquer, défend une certaine vision de la pédagogie, très formatée.

# FORMATER LES ENSEIGNEMENTS

## ▶ LA LABELLISATION DES MANUELS

Le ministère prétend que les manuels labellisés ne seront pas obligatoires mais **seuls les manuels labellisés seront financés par l'État.**

Les municipalités, qui sont responsables de l'achat du matériel pour les écoles, seront donc fortement incitées à proposer uniquement les manuels labellisés.

Pour les enseignant·es, c'est un **manque de confiance** et une atteinte à la **liberté pédagogique.**



# FORMATER LES ENSEIGNEMENTS

## ▶ LA LABELLISATION DES MANUELS

Ce sont les enseignant·es qui savent le mieux ce qui est utile pour les élèves, en fonction de leurs besoins.

La labellisation doit d'abord concerner les manuels de lecture et de mathématiques en cycle 2 (CP, CE1 et CE2) mais **doit ensuite être généralisée à tous les manuels jusqu'à la terminale.**

La labellisation est une manière d'**imposer une certaine vision des programmes** et de **formater la manière d'enseigner.**

# FORMATER LES ENSEIGNEMENTS

## ▶ LA RÉÉCRITURE DES PROGRAMMES

Le ministère a également annoncé une **réécriture des programmes**, à commencer par les programmes de l'école maternelle et de l'école élémentaire.

Les programmes seront beaucoup plus encadrés avec des objectifs à atteindre au fur et à mesure des années d'école.

Le Conseil supérieur des programmes n'a pas encore rendu sa copie mais on peut s'attendre à des **programmes formatés, qui ne respectent pas le rythme des élèves.**

# DEUXIÈME PARTIE

# CLASSER LES ÉLÈVES

# CLASSER LES ÉLÈVES

Depuis Jean-Michel Blanquer, le ministère veut **évaluer les élèves à la place des enseignant·es**.

Avec le « choc des savoirs », les évaluations vont conduire à **classer les élèves** dès l'école primaire et, surtout, à leur entrée au collège.

# CLASSER LES ÉLÈVES

## ► LES ÉVALUATIONS NATIONALES

Pour classer les élèves, le ministère a annoncé la **généralisation des évaluations nationales** à tous les niveaux.

Pour rappel :

**2017-2018** : évaluations début CP

**2018-2019** : évaluations début CP, mi-CP + début CE1

**2023-2024** : évaluations début CP, mi-CP + début CE1 + début CM1

# CLASSER LES ÉLÈVES

## ▶ LES ÉVALUATIONS NATIONALES

Ces évaluations sont **inutiles** et **prennent du temps** alors que les enseignant·es évaluent déjà leurs élèves.

Les recherches ont montré que les évaluations les plus utiles sont celles qui **sont en lien avec les apprentissages** dans les classes.

Au contraire, les évaluations nationales sont **formatées** et **imposées**. Elles conduisent les enseignant·es à modifier leurs pratiques pour préparer ces évaluations.

Elles peuvent être stressantes, surtout si elles conduisent à **classer les élèves dans des « groupes »**.

# CLASSER LES ÉLÈVES

## ▶ LES « GROUPES DE NIVEAU »



Le ministère veut imposer la **répartition des élèves en « groupes »** dès leur entrée en 6<sup>e</sup> dans **tous les cours de français et de mathématiques.**

Dès la sortie du CM2, les élèves auront donc :

- leur classe de 6<sup>e</sup>
- leur groupe de mathématiques
- leur groupe de français

# CLASSER LES ÉLÈVES

## ▶ LES « GROUPES DE NIVEAU »

Les « groupes » en 6<sup>e</sup> et en 5<sup>e</sup> c'est :

- la **stigmatisation des élèves en difficulté**
- la **relégation des élèves en situation de handicap et des élèves allophones**
- le **nivellement par le bas des attentes pédagogiques** dans les groupes d'élèves en difficulté
- la **casse du groupe-classe**



# CLASSER LES ÉLÈVES

## ▶ LES « GROUPES DE NIVEAU »

...mais aussi :

une **surcharge de travail pour les enseignant·es de français et de mathématiques** qui devront suivre plusieurs classes à la fois

- l'utilisation de toute la « marge d'autonomie » des collèges et la **fin des dédoublements dans les autres disciplines**
- la **baisse des volumes horaires des dispositifs d'inclusion ou de lutte contre les difficultés scolaires**
- la **désorganisation des collèges** et la dégradation des emplois du temps

# TROISIÈME PARTIE

# TRIER LES ÉLÈVES

# TRIER LES ÉLÈVES

Le « choc des savoirs » va enfin avoir pour conséquence un **tri des élèves** à toutes les étapes de leur scolarité :

- dès l'école élémentaire avec la possibilité du **redoublement imposé** aux élèves et aux familles alors que le redoublement est seulement profitable quand il s'agit d'un projet concerté
- ➔ **le redoublement va redevenir une sanction**
- à la fin du collège avec l'**obligation d'avoir le brevet pour entrer en seconde**

# TRIER LES ÉLÈVES

## ▶ LES « PRÉPA-SECONDE »

Le diplôme national du brevet va devenir **obligatoire pour entrée en 2de GT ou en 2de pro dès la session 2025.**

Les élèves qui n'auront pas le DNB seront envoyé·es dans des classes de « prépa-seconde » (expérimentales dès la rentrée 2024) dans leur établissement d'affectation (LGT ou LP).

On ne sait pas encore quel sera le programme de ces classes de relégation destinées à faire patienter les élèves avant la fin de la scolarité obligatoire.

# CONCLUSION

# COMMENT SE MOBILISER ?

# COMMENT SE MOBILISER ?

La première étape, c'est d'informer autour de soi :

- en diffusant des **tracts/flyers d'information** pour expliquer la logique du « choc des savoirs »
- en organisant des **réunions d'information** dans les écoles et les établissements à destination des parents d'élèves
- en utilisant les **réseaux sociaux** pour faire connaître les mesures de classement et de tri des élèves

# COMMENT SE MOBILISER ?

Avec les personnes informées et motivées, il faut ensuite s'organiser :

- en **constituant une liste de diffusion par mail**
- en **créant un groupe d'échanges** avec une application de messagerie
- en **se mettant en lien avec les organisations syndicales de personnels et les organisations de parents d'élèves**

# COMMENT SE MOBILISER ?

Cette organisation permet de **faire connaître son opposition au « choc des savoirs »** :

- en faisant signer des pétitions, du niveau local au niveau national
- en rendant visible la mobilisation par des affichages, des banderoles
- en organisant des manifestations ou des rassemblements devant les établissements, les DSDEN, les rectorats
- en contactant la presse